

accrus de 267 p.c. en même temps que leurs dépenses ordinaires augmentaient de 230 p.c.

Entre toutes les provinces, l'Ontario possédait en 1929 les revenus les plus élevés, soit \$64,549,718, le Québec venant ensuite avec \$39,976,283 et la Colombie Britannique en troisième avec \$21,094,427. En ce qui concerne les dépenses globales de la même année, ce sont celles de l'Ontario qui sont les plus élevées, étant de \$61,906,824, le Québec venant en deuxième avec \$35,964,487 et la Colombie Britannique en troisième avec \$22,825,520. En 1929, la Colombie Britannique percevait le revenu le plus considérable par tête de la population, savoir \$35.69, tandis que l'Île du Prince-Edouard avait le plus bas, \$12.58. (Pour les chiffres de 1930, voir les tableaux.)

Accroissement de la taxation provinciale.—Autrefois, les subsides du gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services rendus aux citoyens, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle, en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement, on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916, mais les analyses opérées par le Bureau Fédéral de la Statistique révèlent qu'en 1916 cette taxation se limitait à \$15,718,146, tandis qu'en 1929 elle atteint \$109,182,462, ayant presque septuplé en treize ans.

La vulgarisation de l'automobile tant pour les affaires que pour les loisirs devient frappante en face de l'expansion des revenus provenant des licences et permis émis par les gouvernements provinciaux. En 1921, le revenu des provinces provenant des permis d'automobile se totalisait à \$7,857,751. Il s'est élevé à \$9,290,900 en 1922, à \$10,842,525 en 1923, à \$11,944,242 en 1924, à \$13,020,607 en 1925, à \$15,288,138 en 1926, à \$15,822,339 en 1927, à \$18,980,716 en 1928, et à \$21,735,827 en 1929.

Le gonflement du revenu de la taxe de la gazoline est une autre marque de la vulgarisation de l'automobile. En 1923, le Manitoba et l'Alberta étaient les deux seules provinces montrant des revenus de cette source, le total étant de \$280,404. En 1924, cinq provinces: l'Île du Prince-Edouard, le Québec, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie Britannique ont prélevé en taxes sur la gazoline la somme de \$559,543, tandis qu'en 1925 les mêmes provinces, plus l'Ontario, ont encaissé \$3,521,388. En 1926, toutes les provinces, excepté la Saskatchewan, ont reçu en taxe de gazoline la somme de \$6,104,716, en 1927, \$7,615,907 et en 1928, \$9,151,735; en 1929 la même taxe rapportait pour toutes les provinces un total de \$17,237,017.

Les revenus provinciaux provenant de la vente des liqueurs ont considérablement augmenté en ces dernières années. L'étatisation du commerce des liqueurs